EPEC ENSEMBLE PARIS EMPLOI COMPÉTENCES

Plateforme de soutien pour la transformation des Services Autonomie à Domicile (SAD)

Fiches outils
Réforme des SAD

LE PROJET D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

OBJECTIFS DU PROJET D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Le Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) est un document opérationnel central dans l'accompagnement des personnes à domicile. Il formalise, à partir d'une évaluation partagée, les objectifs, les modalités et les moyens mobilisés pour répondre aux besoins spécifiques de la personne accompagnée.

Au contraire de l'évaluation initiale qui est une photographie de la situation à l'instant "T" sur laquelle il viendra s'appuyer, le PAP est un exercice de projection dans le temps.

Le PAP constitue à la fois un outil de travail pour les différents professionnels du service, et un support de dialogue avec la personne accompagnée.

ÉTAPES DE LA DÉMARCHE

1. Réaliser une évaluation initiale partagée des besoins et attentes (avec la personne, ses proches, les professionnels concernés) : l'évaluation à domicile est le point de départ du PAP.
2. Identifier les objectifs prioritaires et définir les modalités d'intervention.
3. Valider le PAP avec la personne accompagnée ou son représentant légal et l'interlocuteur privilégié au sein du service.
4. Diffuser le document aux aides à domicile afin de les rendre acteurs du projet de vie de la personne.
5. Mettre à jour régulièrement le PAP, en fonction de l'évolution de la situation et des bilans réalisés (évaluations de suivi, réunion de synthèse, etc.).

PRINCIPES MÉTHODOLOGIQUES ESSENTIELS

- **Le PAP n'est pas un simple formulaire administratif : il traduit un accompagnement individualisé.**
- **Il doit être adapté au degré d'autonomie, à la situation sociale et aux attentes de la personne.**
- **Il engage le service dans une logique de coordination et de qualité de la prise en charge.**
- **Il repose sur une évaluation continue et un dialogue régulier avec la personne.**

CONSEILS DE RÉDACTION

Privilégier des formulations simples, éviter les acronymes techniques, structurer le document en rubriques claires. Intégrer des éléments concrets et actualisables (fréquence des interventions, rôle de chaque intervenant, ressources mobilisées). Le PAP doit pouvoir être compris et relu facilement par la personne accompagnée et les membres de l'équipe, le personnel d'encadrement comme les intervenants à domicile.